

Compte rendu du Conseil d'Établissement du 26 mai 2021

Membres Présents : M. Daniel Pestourie – Mme Agnès Coester – M. Richard Teissonnière – Mme Stéphanie Guilmot – M. Michel Carré – Mme Christel Dezetter – Mme Nathalie Mary-Béniès – Mme Sophie Stallini – Mme Sylvie Coupey – Mme Stéphanie Beaudinet – Mme Samantha Traxler – Mme Céline Guépin – Mme Nathalie Moreau – Mme Fabienne Cipollaro – M. Stefan Mrdak – M. Luca Garramone – Mme Karine Lagarde – Mme Catherine Cornet – Mme Géraldine Pagano – M. François Raoul – Mme Emma Bay – Mme Yara Dionisi – M. Alexandre Tessier – Mme Geneviève Grégoire-Mursia – Mme Gaëlle Barré – M. Olivier Spiesser – M. Stefan Lupo – Mme Flora Giannotti – Mme Myriam Tiro – Mme Dominique Théodore

1) Désignation du secrétaire de séance

Madame Nathalie Mary-Béniès est désignée secrétaire de séance

2) Approbation de l'ordre du jour

Deux questions diverses ont été rajoutées, une sur les problèmes de déclaration d'impôts de certains personnels, une sur la prise en charge des repas des surveillants (demande des représentants des personnels).

Approuvé à l'unanimité

3) Approbation du procès-verbal du Conseil d'établissement du 9 février 2021

Approuvé à l'unanimité

4) Compte financier 2020

Intervention de Madame Christel Dezetter, agent comptable secondaire, qui annonce en introduction qu'elle a terminé sa mission à Rome et va partir sur un autre continent :

RAPPORT DE L'AGENT COMPTABLE SECONDAIRE DU LYCEE CHATEAUBRIAND DE ROME ET DE LA MUTUALISATION DE LA ZONE EUROPE DU SUD-EST COMPTE FINANCIER 2020

Le lycée Chateaubriand de Rome est un établissement en gestion directe comprenant non seulement le lycée en lui-même mais également la formation de la ZESE (zone Europe du sud-est) et l'école Alexandre Dumas de Naples.

L'école de Naples est située dans l'enceinte du Consulat, en convention de location. A ce titre les loyers et les charges afférentes sont imputées sur le budget de l'établissement.

Le lycée Chateaubriand est réparti sur plusieurs sites.

Le compte financier du lycée Chateaubriand n'existe pas en tant que tel. En effet l'AEFE produit un compte financier agrégé pour les services centraux et les 35 pôles comptables des EGD. Seul ce compte financier agrégé est présenté aux autorités de tutelle et à la Cour des Comptes.

L'AEFE s'est engagée à renforcer la séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable dans les établissements en gestion directe.

La séparation de ces fonctions a été réalisée en Italie au 1^{er} septembre 2020 par la nomination d'un agent comptable secondaire d'Italie à la tête d'un groupement comptable associant le lycée Chateaubriand, l'école de Naples, la formation de la Zone Europe du Sud-Est et le lycée Stendhal de Milan. Cette nouvelle organisation n'induit aucun changement en matière budgétaire, chaque

établissement gardant son propre budget et son propre compte financier. L'agence comptable est installée dans les locaux du lycée Chateaubriand.

I. EXECUTION 2020

Sur l'exécution proprement dite de l'exercice 2020, les charges et les recettes ont globalement diminué par rapport à 2019, principalement en raison de la situation sanitaire.

Sur le fonctionnement, les dépenses de personnel augmentent sensiblement du fait de l'augmentation du tableau des emplois (+5 en 2019 impact en année pleine et + 5 en 2020 sur les 4 derniers mois de l'année) et de la mise en place de binômes à la rentrée scolaire pour l'ensemble du primaire.

Cette augmentation des dépenses est en partie compensée par une baisse importante des dépenses de fonctionnement (plus de voyages scolaires ni de sorties; plus de prises en charge de piscine ni pour Rome ni pour Naples, plus de projets pédagogiques), une diminution drastique des frais de déplacements de la ZEZE et également l'absence de facture de restauration scolaire.

Les charges relatives aux échanges avec l'AEFE ont diminué (PFC assise sur les DS en diminution donc moins de PFC).

La dotation aux amortissements et aux provisions augmente du fait de la réception des travaux effectués en 2019 (annuité en année pleine) et 2020 ainsi que de la dotation à la provision pour créances contentieuses.

En recettes,

Les subventions diminuent légèrement. En 2019 la ZEZE avait bénéficié d'une subvention complémentaire de 100 000€, qui n'a pas été reconduite en 2020. Mais à noter que le lycée a bénéficié d'une subvention COVID de 23 274€.

Les prestations de service :

Pour les établissements scolaires :

Les effectifs sont en augmentation sur 2020 : +26 élèves mais qui correspond à une perte d'effectif que l'école de Naples -24 et une augmentation d'effectif sur Rome +50 (contre une augmentation d'une cinquantaine d'élèves en 2019).

L'augmentation des frais de scolarité reste limitée à environ 1%.

La suppression des droits d'examen, des frais de demi-pension en période de confinement mais également depuis la rentrée scolaire la demi-pension ne fonctionnant partiellement que pour l'école de Naples, la réduction de 10% des frais de scolarité accordée pour les niveaux de maternelles ainsi que l'absence de voyages et de projets scolaires expliquent la diminution des recettes.

Pour la ZEZE, la participation aux établissements adhérents n'a été titrée que pour la période septembre-décembre selon les instructions de l'AEFE.

Les autres produits résultent des avoirs sur les voyages déjà engagés (par exemple le voyage en Sicile pour les élèves ESABAC) ainsi que la régularisation des droits d'examen du lycée de Milan de 2016 à 2018 selon la convention signée entre les 2 établissements pour plus de 70 000€.

Les reprises sur provisions concernent principalement le versement du TFR aux personnels.

Pour info sur les provisions, une provision est comptabilisée. Elle concerne les indemnités de fin de service des personnels. Conformément au droit local, l'établissement a l'obligation de verser l'équivalent d'un mois de salaire par an et par personnel au titre des indemnités de fin de service. Ces indemnités peuvent être libérées partiellement au cours de la carrière de l'agent sous conditions. Lorsque l'agent demande à libérer une partie de ses indemnités le lycée a l'obligation de verser la somme dans le mois qui suit la demande. Au regard des demandes déposées en 2020, la provision a été ajustée en conséquence

II. RESULTAT

Le résultat 2020 de la structure est déficitaire de 58.664.91€ (lycée + école : - 158.045,29€ et ZESE : + 99.685,38€). Le résultat prévisionnel hors investissement était de -255 763€ et la prévision d'investissement s'élevait à 2 440 000€.

Pour le lycée ce résultat s'explique par

- La non réalisation des travaux prévus sur le bâtiment Moresco du fait de la non-obtention des autorisations bien que certains investissements ont pu être réalisés en 2020 (mobiliers pour la classe de maternelle, matériels informatiques, travaux : pavillon Trombadori, sols de classe de Naples, études préalables pour le bâtiment Moresco et la mise en sécurité pour les murs via Madama Laetizia et via Giulia).
- La diminution des dépenses de fonctionnement : annulation des projets pédagogiques pris en charge par le lycée (cycle piscine, projets culturels, sorties pédagogiques).
- En corollaire une diminution des recettes : annulation des frais d'examen, réduction de 10% des frais de scolarité sur les niveaux de maternelle.

Pour la ZESE ce résultat s'explique par des déplacements non effectués (stages en distanciel) en raison de la situation sanitaire et une absence de facturation sur le 1^{er} semestre 2020.

III. FOND DE ROULEMENT ET TRESORERIE

Au terme de 2020, le FDR de la structure s'établit à - 2 495 637,14€ contre -2 630 989.07€ en 2019. La trésorerie d'un montant de 1 908 084.74€ (contre 1 575 215.40€ en 2019) correspond à 60 jours de fonctionnement (contre 42 en 2019).

POINT SUR LE RECOUVREMENT

Au 31 décembre, les créances des familles sont en légère diminution malgré la situation sanitaire. Un effort a été mené dès le début de l'année 2020 sur le recouvrement, effort qui s'est poursuivi pendant le confinement et à la rentrée scolaire qui a permis la mise en place de plus de 70 échéanciers (28 étaient en cours). Le taux de recouvrement, pour l'année civile 2020, s'établit globalement à 91,76% tous frais scolaires confondus.

A la date d'hier les taux de recouvrement sont les suivants :

- Pour les frais de scolarité : 76.55% avec de forts écarts entre les trimestres (94.66% sur le T1 contre 44.67% sur le T3)
- Pour la demi-pension : 69.20% (94.17% sur le T1 et 53.27% sur le T3)
- Pour les DPI 97.89% car ils sont principalement transmis aux parents sur le T1 avec le versement obligatoire d'une avance de 800€ par élève (98.32% sur le T1 et 35.56% sur le T3)
- Pour les frais d'examen 50.97% malgré la remise de 50% octroyée par l'AEFE.

Une situation complexe à gérer avec de possibles déscolarisation pour les familles en impayés.

Questions et interventions :

Monsieur Garramone demande pourquoi le TFR est présent dans les recettes.

Madame Dezetter répond que c'est parce que les sommes avaient été provisionnées par anticipation ; la charge du versement à l'INPS a donc été compensée par la reprise sur provisions.

Madame Lagarde demande si la compensation financière apportée pour la formation des personnels est pérenne.

Madame Dezetter précise en introduction que la formation sera en 2022 sous la responsabilité d'un EGD indépendant de l'EGD Chateaubriand, l'Institut Régional de Formation. Elle répond que la formation dans le cadre de la mutualisation (zone Europe du Sud-Est) est un service à comptabilité distincte, dont le résultat est en année civile, et dont les recettes, effectivement, ne couvrent pas les dépenses, ce qui n'est pas viable à long terme. Il faudra donc faire des efforts pour attendre l'équilibre.

Madame Lagarde demande comment envisager, dans le cadre financier qui a été présenté, les investissements immobiliers. Madame Dezetter répond que cela n'est pas compris dans le fond de roulement et que les projets sont possibles même avec un fond de roulement négatif. Elle précise qu'il y aura de toute façon un prêt à rembourser pour le projet Casone.

Monsieur Pestourie dit qu'il faut d'un côté rationaliser les dépenses de fonctionnement pour les réduire et de l'autre élaborer des projets d'investissement, avec des plans de financement adaptés aux possibilités de l'établissement.

Madame Dezetter souhaite pour terminer informer le CE sur l'état des impayés. Le taux est actuellement sur l'année de 77% alors qu'il est d'habitude à 85%.

Premier trimestre : 90% Deuxième trimestre : 85% Troisième trimestre : moins de 50% à ce jour (mais paiements toujours en cours).

Il va donc falloir envisager la radiation de certains élèves à la rentrée, car l'objectif est que la famille ait soldé l'année terminée pour pouvoir commencer l'année nouvelle. Des échéanciers ont été mis en place pour les familles en difficulté.

Monsieur Garramone demande quel est le nombre d'échéanciers non respectés. Madame Dezetter : de mémoire, trois.

Madame Barré demande combien de familles sont concernées et comment créer une synergie avec l'établissement pour aider davantage les familles françaises.

Madame Dezetter précise que le suivi a été réalisé en relation étroite avec le consulat tout au long de l'année et qu'un grand nombre de recours gracieux a été effectué, ce qui a permis à des familles de devenir boursières. Elle souligne que la déscolarisation est une mesure ultime.

De nombreuses relances pour les bourses sont faites auprès des familles françaises, pour les inciter à déposer un dossier si elles sont en difficulté.

Madame Dezetter souhaite à tous une bonne continuation. Monsieur Garramone la remercie pour son travail et son sens de l'écoute.

5) Organisation scolaire 2020-2021

Monsieur Pestourie fait le point sur l'historique récent de cette question.

Lors du CE du 9 février 2021, un calendrier scolaire a été voté (le document est partagé sur les écrans des participants de la visioconférence), fondé sur l'horaire hebdomadaire de chaque classe : 3 journées « didactiques » de 5h45 (lundi, mardi, jeudi), une demi-journée de 4h (le mercredi), une journée de 4h45 (le vendredi).

A la fin du conseil, l'idée avait été évoquée, soutenue en particulier par les représentantes du primaire, du maintien de l'organisation actuelle en journée continue. Les associations de parents d'élèves s'étaient montrés unanimes contre cette proposition. Monsieur Pestourie rappelle que, face au début de polémique, il avait envoyé un message avant les vacances de février soulignant qu'il ne s'agissait que d'une hypothèse de travail, et que la direction cherchait à construire un consensus suffisant sur cette

question. Cette hypothèse, au vu de l'opposition des représentants des parents, a été ensuite abandonnée et une autre proposition a émergé, appelée « 3+2 » : 3 journées « didactiques » de 6 heures et deux de 4 heures (mercredi et vendredi) avec la même prise en charge globale de l'enfant (compte tenu des possibilités de restauration et de garderie) qu'avant la période COVID. Cette nouvelle hypothèse n'a pas non pu obtenu l'adhésion des représentants des parents et Monsieur Pestourie annonce qu'elle a été abandonnée.

La proposition présentée au vote est donc celle d'un retour aux horaires en vigueur juste avant la période COVID, et déjà définis dans le calendrier scolaire validé par l'AEFE.

Madame Lagarde, remercie le proviseur pour cet exposé, souligne que la concertation avec les associations a été largement appréciée, et explique ce qui a conduit les parents à s'opposer à l'hypothèse « 3+ 2 » : les parents souhaitent une organisation se rapprochant de celle existant en France, alors que celle-ci s'en éloigne. Elle demande si l'organisation prévue s'adaptera aux contraintes COVID.

Monsieur Pestourie répond que oui, parce que la restauration scolaire sera organisée, grâce à des gains d'espace et à un réglage fin des passages (effectué par Madame Pelini), de manière à respecter la distanciation nécessaire (en fonction des règles actuelles).

Madame Pagano demande si cela résout de manière sûre le problème des conditions de restauration en période de réglementation COVID.

Monsieur Pestourie répond que oui, mais dans le cadre des règles actuelles. Un durcissement de la législation poserait problème, mais on est dans l'idée aujourd'hui d'une maîtrise progressive de la pandémie. Des mesures sont prévues pour faire face à l'augmentation, par rapport à la situation actuelle, des convives :

- Maintien de l'usage du gymnase en salle de restauration (au détriment hélas de l'EPS)
- Espace supplémentaire créé au Moresco grâce à la commande d'un nouveau gazebo
- Nouvelle organisation spatiale au Casone

Madame Grégoire-Mursia remercie le proviseur au nom des familles.

Monsieur Pestourie souligne que sa priorité est de préserver l'entente au sein de la communauté éducative.

Madame Traxler demande si les élèves du collège pourront sortir pour manger.

Monsieur Pestourie répond que non, qu'on reviendra aux mêmes règles qu'avant : forfaits quatre ou cinq jours. L'externat est intéressant en tant que possibilité d'alléger les effectifs à la restauration, mais c'est une mauvaise solution pédagogique (des enfants externes qui attendent devant la porte en mangeant des chips...).

Madame Guépin demande ce qu'il en est de l'espace de motricité promis aux maternelles.

Monsieur Pestourie répond que l'aménagement du gazebo actuel des maternelles est toujours prévu, et que la commande du matériel est passée.

Monsieur Garramone demande si les horaires du collège seront identiques à ceux d'avant.

Monsieur Pestourie répond que oui.

Madame Guépin explique qu'elle n'avait pas prévu de prendre la parole mais qu'elle veut néanmoins le faire car quelque chose la chiffonne. On a souligné les difficultés financières de certaines familles mais on revient aux forfaits 4 et 5 jours, ce qui est lourd financièrement. Les propositions d'horaires des enseignants permettaient de réduire les frais de cantine, en permettant aux familles de faire manger elles-mêmes leur enfant plus souvent. Elle a le sentiment que les enseignants du primaire ne sont pas entendus, ne sont pas respectés.

Madame Pagano répond que les parents auraient dépensé davantage sur le périscolaire sans faire d'économies sur la restauration. Le souhait des familles était d'avoir une semaine continue en journées complètes.

Madame Cornet dit que la position des associations n'a rien à voir avec un manque d'écoute ou de respect des enseignants, et qu'elle est désolée de leur sentiment. L'année a été très difficile pour les parents, le désir est de revenir à la situation d'avant pour retrouver un équilibre.

Monsieur Garramone dit que les associations ont fait preuve d'écoute sur les arguments et ont aussi proposé des hypothèses pour concilier les points de vue.

Madame Moreau (réponse à Madame Cornet) dit que l'année a été très dure pour les enseignants aussi, pas seulement pour les parents. Elle se dit surprise que le raccourcissement de 15 minutes de la pause méridienne ait été horrible à envisager pour les parents. Elle souligne que les hypothèses des enseignants n'impliquaient aucune réduction du temps didactique.

Madame Coupey précise qu'elle représente les enseignants du secondaire. Elle note une envie de revenir à la normale et pense que le débat doit rester ouvert. Des questions ont été posées pour être au plus près des besoins des élèves, des personnels, de chacun. Il faut continuer la réflexion.

Madame Lagarde (réponse à Madame Moreau) dit que le quart d'heure n'était pas « horrible » pour les parents. Ils tenaient simplement aux 9 demi-journées. Elle souligne que les associations ont beaucoup travaillé elles-aussi, qu'elles sont volontaires. Elle souligne que le retour à l'organisation d'avant engendrera des économies sur les transports scolaires, sujet dont elle s'est aussi occupée.

Vote de la proposition de retour aux horaires d'avant COVID :

- Contre : 2
- Abstentions : 7
- Pour : 12

Monsieur Pestourie indique qu'il prend très au sérieux le ressenti des enseignants, en particulier ceux du premier degré. La période COVID a accentué les tensions avec les parents, d'autant que la visioconférence a fait entrer ceux-ci dans le déroulement de la classe. Ils ont dû faire face à beaucoup de pressions et ont le sentiment de n'être pas suffisamment reconnus dans leur travail et leurs compétences. Il espère qu'avec le retour à la normale, on pourra revenir à un climat plus serein. Cette question sera de toute façon à traiter à l'avenir.

Mme Moreau précise que des heures d'ALEF en complément de l'horaire prévu ont été demandées ainsi que 4 heures d'italien pour la section internationale.

6) Pré-rentrée et rentrée 2021 : horaires

Monsieur Teissonnière et Madame Coester indiquent qu'elles seront organisées comme précédemment et que des informations détaillées seront prochainement communiquées.

Pour rappel, les CP et les collégiens rentraient l'après-midi de la première journée, la cantine était ouverte du CP au CM2 et au collège (6^{ème}- 4^{ème}) à partir du deuxième jour. L'horaire à partir du vendredi était l'horaire normal, sauf pour les maternelles.

7) Organisation de la fin de l'année scolaire 2020-2021

Monsieur Teissonnière indique que l'organisation sera simplifiée du fait des mesures sanitaires : les projets seront réalisés mais il n'y aura pas de parents pour assister aux spectacles. Les goûters de fin d'année seront limités.

Madame Coester indique que les premières et terminales, terminent leurs cours (le 28 mai) en enseignement à distance pour éviter tout risque pour les épreuves du baccalauréat.

De même les troisièmes, qui terminent leurs cours comme les secondes le 11 juin, seront à la fin en enseignement à distance (DNB les 15 et 16 juin).

Les élèves de la sixième à la quatrième terminent les cours le 2 juillet.

Madame Traxler demande si la bourse aux livres aura lieu. Madame Lagarde dit que la décision n'est pas encore prise, mais qu'elle aura lieu sûrement en distanciel.

Madame Coester termine en indiquant que la remise du DNB (qui n'a pu être faite à l'automne) aura lieu le 10 juin, mais sans les parents. L'effort sera porté sur les terminales avec une cérémonie le 24 juin (fin du deuxième groupe d'épreuves du bac), avec un nombre limité de personnes (parents et invités) et sans buffet.

8) Questions diverses

- A) Accueil des élèves napolitains au lycée Chateaubriand :

L'EFN scolarise jusqu'à la fin de la troisième et certaines familles veulent continuer la scolarisation au lycée Chateaubriand.

Madame Mary-Bénies insiste sur l'importance d'améliorer l'accueil, en facilitant autant que possible l'installation à Rome des enfants.

Monsieur Garramone, pour l'APE, et Madame Tiro, pour le CLAPE, soulignent qu'ils sont disponibles pour apporter ce soutien. Une plaquette pourrait être élaborée pour rassembler les informations et contacts utiles. Une réunion va être prochainement fixée pour traiter ce sujet.

B) L'atelier Théâtre (Mme Traxler) :

Madame Traxler informe de l'ouverture de cet atelier à partir de la troisième, pour permettre un vrai parcours dramatique sur deux années (à partir de la première en effet les élèves sont moins disponibles parce qu'ils se focalisent sur le bac). Une information va être prochainement diffusée et les élèves pourront se préinscrire auprès de Madame Traxler.

C) Remplacement des professeurs au collège (LPI).

Cumul des absences répétées d'enseignants non remplacés et persistance d'enseignants en distanciel. Comment le lycée compte y pallier ? (APE)

Monsieur Pestourie reconnaît les difficultés rencontrées au retour des vacances de printemps : 4 professeurs en arrêt maladie ou COVID (sur 70), certains de ces arrêts prolongés, et maintien de deux stages importants pour l'établissement (développement durable et Sentinelles) qui ont généré des absences supplémentaires. Une classe a été particulièrement touchée.

Pour les absences de moins de 15 jours, comme en France, il n'y a que la possibilité du recours à d'autres professeurs de l'établissement, mais cet apport n'est que ponctuel du fait des incompatibilités d'emploi du temps.

Madame Coester souligne qu'on ne peut pas recourir à des enseignants n'ayant pas les compétences suffisantes. A Rome, le vivier disponible est limité, il n'est pas facile de confier la responsabilité d'une classe à une nouvelle personne. Elle annonce aussi d'autres contraintes, qui vont générer des absences : les examens vont mobiliser beaucoup de professeurs (Euro, Grand Oral, DNB...). Elle souligne que le lycée fait tout son possible pour mettre des enseignants face aux élèves.

Madame Navarro s'inquiète de la focalisation sur les absences des professeurs. Il faut aussi respecter le droit à la santé, d'autant que le travail à distance a beaucoup augmenté la charge de travail des enseignants, qui peuvent mal vivre les remarques sur les absences.

Madame Coester remarque que très peu d'absences pour maladie ont eu lieu cet année, du fait des mesures sanitaires.

Monsieur Pestourie indique que ce sujet du remplacement au secondaire va être réétudié pour la prochaine année scolaire.

Mme Moreau remarque que pour les remplacements des enseignants, 100% des enseignants du premier degré ont été remplacés immédiatement.

D) Le partage des données parentales avec les associations de représentants des parents d'élèves et le respect de la loi sur la Privacy. Qu'est-ce qu'il en sera à la rentrée 21/22 ? (APE)

Monsieur Carré rappelle qu'en début d'année, avant les élections des représentants des parents, le lycée communique les adresses mails des familles qui ont donné leur autorisation (au moment de l'inscription) aux associations de parents pour qu'elles puissent faire campagne. Après la période électorale, ces données ne sont plus utilisables et les associations doivent communiquer avec leurs seuls adhérents.

Monsieur Garramone précise que c'est autre chose qui doit être évoqué : les possibilités de sanction prévues par la loi italienne concernant l'usage que fait l'établissement des diverses données qu'il a recueillies. Monsieur Pestourie convient que cette remarque incite à la prudence et annonce que l'établissement doit revenir sur ce sujet, qui est aussi une préoccupation de l'AEFE.

E) Adoption de la réglementation italienne / européenne « Prassi-UNI-antibullismo (UNI-PDR 42/2018). Où en est le lycée ? Les parents demandent une formation au numérique en début d'année pour tous les élèves de tous les niveaux (et pour les élèves qui arrivent en cours d'année). (APE)

Madame Coester parle du projet Sentinelles, qui est dans sa deuxième phase (formation de formateurs). Ce stage a été très riche. Il donne des moyens d'agir sur le climat scolaire (axe « climat scolaire » du projet d'établissement) et de répondre aux besoins. Elle précise que la lutte contre le cyberharcèlement fait partie des programmes, et que l'évaluation PIX (certification des compétences numériques) a été faite pour tous les élèves de 3^{ème}. Elle rappelle que le CESC a pour but de définir un programme autour de certaines thématiques, en évitant les redites qui finissent par lasser.

Madame Grégoire-Murcia dit que cette éducation est indispensable et remercie l'établissement pour ses actions.

Monsieur Spiesser considère que l'établissement est pilote dans ce domaine et que les parents peuvent s'en réjouir.

Monsieur Teissonnière dit que l'action Sentinelle est très porteuse pour les élèves formés, qui montrent chaque jour les compétences qu'ils ont acquises, qui sont poussés à aller de l'avant.

Monsieur Garramone demande si les parents peuvent être utiles. Il dit qu'il faut bien penser à inscrire ce projet dans le cadre de la réglementation italienne sur le harcèlement.

Madame Coester annonce un « scoop » : dans la prochaine session du projet Sentinelles des parents seront formés.

Monsieur Pestourie annonce que le lycée répondra sur le plan juridique.

F) Elèves en décrochage : en souffrance. Les parents renouvellent leur demande de présence d'un psychologue et d'un programme de prévention structuré contre la consommation abusive de tabac, alcool et drogue (APE)

Monsieur Pestourie indique que le lycée a une politique d'écoute des élèves, par les professeurs, les personnels de vie scolaire, le service médical. Il n'y a pas de dispositif d'écoute et de consultation sur place du type « permanence d'un psychologue » car on en reste à l'idée que l'école n'est pas un lieu de thérapie, que son rôle est de détecter, conseiller, orienter.

Pour Madame Lagarde, il s'agit peut-être cependant d'un besoin, une possibilité sur laquelle il faut réfléchir.

Madame Coester souligne combien le service médical effectue un gros travail d'écoute des élèves et de leurs difficultés, aussi bien à Malpighi qu'à Strohl Fern. Au lycée Mme Perera a été très présente et a beaucoup travaillé auprès des élèves.

Monsieur Garramone demande une politique forte de prévention.

Monsieur Pestourie souligne l'importance du CESC, qui était en sommeil cette année, qu'il conviendra de relancer. Il s'agit d'établir un programme pour tous les niveaux en évitant les répétitions qui affaiblissent les messages.

G) La carte des emplois et les récents appels à candidature (Resp. 1^{er} degré)

Madame Moreau s'étonne de la demande faite à l'AEFE de création d'un poste à l'intendance, alors qu'on dit par ailleurs que la carte des emplois ne permet pas de recruter davantage, ou d'augmenter les heures de soutien aux élèves allophones (Mme Guépin).

Monsieur Pestourie répond que dans le cadre de la réforme consistant à séparer les fonctions d'ordonnateur et de comptable, un problème de fonctionnement apparaît depuis la rentrée 2020 : l'établissement manque d'un poste à dominante juridique et se trouve dans une situation dangereuse d'un point de vue légal dans différents domaines.

Il indique également que ce poste comprend des missions concernant aussi Milan ce qui devrait alléger le coût du poste pour le lycée Chateaubriand.

H) Le CDI et ses créneaux d'ouverture

Les représentants des élèves renouvellent leur demande d'autres horaires pour le CDI, de manière à pouvoir élargir la plage de l'après-midi. Les élèves ont besoin d'un lieu pour travailler en fin d'après-midi, avec des ressources informatiques.

Monsieur Pestourie signale que le CDI est aussi occupé par des classes à des moments donnés, et qu'on ne peut dans ces cas assurer l'accueil d'autres élèves. Le sujet sera travaillé avec les documentalistes.

I) Problèmes de déclaration d'impôts des personnels (représentants second degré)

Madame Coupey signale les difficultés de beaucoup de collègues pour remplir la déclaration, et souhaite qu'un mini-guide soit rédigé pour les aider.

Monsieur Spiesser explique que d'autres conseillers consulaires et lui-même souhaitent qu'un agent consulaire soit recruté sur ce sujet, que des conseillers fiscaux soient repérés.

Le sujet sera étudié par la direction.

J) Repas des surveillants de cantine et des assistants d'éducation (représentants second degré).

Madame Coupey rappelle que leurs repas étaient gratuits avant le COVID, et que les nouvelles règles n'autorisent que des repas avec achat de tickets.

Monsieur Pestourie confirme, et souligne que s'il y avait une aide pour les repas, elle devrait être déclarée comme avantage en nature.

Il indique que cette question pourra être traitée dans le cadre du dialogue social.

Les représentants des professeurs remercient Monsieur Lupo, qui quittera ses fonctions de CPE à la rentrée pour retrouver ses fonctions habituelles. Ils soulignent son professionnalisme, son sérieux et sa disponibilité. D'autres membres du conseil interviennent dans le même sens.

Fin du conseil à 20 heures environ.

Mme Nathalie Mary Bénies

Secrétaire de séance



M. Daniel Pestourie

Proviseur

